Febelgra
united in
graphics

n°3 mar 2024

FIRST IMPRESSION

Bulletin mensuel de la fédération des industries graphiques asbl

Accord gouvernemental

Congrès sur la durabilité

édition

03

3
Édito

4
L'accord gouvernemental pour le secteur graphique

6
Restrictions sur les huiles minérales dans les encres

7
La réforme de la déduction pour investissement

8
Négociations interprofessionnelles et sectorielles

9
La question du mois : Module de calcul du prix de revient horaire

10
Focus sur nos membres : Odigo

12
Congrès sur le développement durable : The Print Shift

14
Activités

15
Rétrospective : PrintBar Flande-Orientale

16
Update chiffres

18
En bref

19
Focus sur le papier

20
Partners in Creativity

FSC
www.fsc.org
MIXTE
Papier | Pour une gestion forestière responsable
FSC® C012419

First Impression est le bulletin mensuel de la fédération des industries graphiques asbl
www.febelgra.be
Suivez-nous sur les médias sociaux :

www.linkedin.com/company/febelgra
www.facebook.com/febelgra
www.instagram.com/febelgra

Rédaction Kelly De Meuter - Kelly Ciancimino - Marisa Bortolin - Jeroen Van Eetvelde - Marc Vandenbroucke
Adresse Febelgra asbl, Place du Champ de Mars 2, 1050 Bruxelles - T + 32 2 680 06 68 - info@febelgra.be
Impression Antilope De Bie Printing
E.R. Marc Vandenbroucke, Place du Champ de Mars 2, 1050 Bruxelles - Membre de l'Union des Éditeurs de la Presse Périodique asbl

ÉDITO

Un nouvel horizon avec l'Arizona ?

Marc Vandenbroucke – Directeur Général

Nous vous faisions part de nos inquiétudes quant à la formation d'un nouveau gouvernement le mois dernier.

Entre-temps, après près de huit mois de négociations depuis les élections du 9 juin 2024, ce gouvernement est en place. **L'accord de gouvernement fédéral** introduit une série de réformes qui pourraient avoir un impact significatif sur l'industrie graphique belge. **L'assouplissement du marché du travail, les réformes fiscales et la simplification des obligations administratives** peuvent encourager l'entrepreneuriat et ainsi contribuer à la prospérité de tous.

Cependant, on se heurte également à des écueils. L'introduction d'une taxe sur les plus-values lors de la vente d'actions, censée mieux répartir la charge fiscale, constitue une nouvelle source de revenus pour le gouvernement. Mais en même temps, cette mesure **risque de freiner les investissements** et de **ralentir la croissance économique**, ce qui pourrait finalement aggraver l'écart entre riches et pauvres.

Notre secteur a, quoi qu'il en soit, **un besoin urgent des mesures prévues** dans l'accord gouvernemental afin de renforcer sa compétitivité tant au niveau national qu'international. Tout dépendra toutefois de la mise en œuvre concrète de ces mesures. Bien que l'accord soit prometteur et ambitieux sur certains points, une question demeure : quelles mesures seront réellement appliquées ?

Entre-temps, les syndicats ont déjà annoncé et mené des actions contre des plans qui ne sont même pas encore définitifs. Au lieu d'engager un dialogue constructif, ils adoptent une position conservatrice ou reportent les conséquences sur la génération suivante. Un petit syndicat ferroviaire a même déposé un préavis de grève de pas moins de 29 (!) jours, ce qui ne fait que frustrer les voyageurs et exacerber les problèmes de circulation. La grande question demeure : savent-ils réellement pourquoi ils font grève ? Il semble que ce soit loin d'être clair.

Quoi qu'il en soit, nous devons rester constructifs et aller de l'avant. Febelgra organisera bientôt son deuxième congrès sur la durabilité afin de soutenir ses membres en ces temps difficiles et de les aider à renforcer leur position dans un monde de plus en plus concurrentiel. Ne manquez pas cet événement (pages 12-13) !

Je vous souhaite une excellente lecture !

ACTUA

Que signifie l'accord de gouvernement pour le secteur graphique ?

Le nouveau gouvernement doit s'attaquer structurellement au déficit budgétaire croissant afin d'éviter les sanctions européennes, sans pour autant augmenter la pression fiscale. Cela nécessite des réformes en matière de budget, de marché du travail, de pensions, de fiscalité et de productivité, avec un accent mis sur la croissance économique et l'augmentation du pouvoir d'achat. L'accord gouvernemental vise à trouver un nouvel équilibre dans tous ces domaines.

Voici quelques mesures qui pourraient avoir un impact positif sur notre secteur :

Un climat favorable aux entreprises

La création d'un climat favorable aux entreprises est une priorité, notamment au travers d'une **réforme fiscale visant à stimuler l'entrepreneuriat.** Une loi sur la réduction des coûts sera également mise en place pour **alléger les nombreuses obligations administratives** qui sont lourdes. Cette simplification devrait renforcer la compétitivité des entreprises.

Une attention particulière est accordée aux indépendants et aux PME grâce à un **plan PME**, destiné à rendre l'entrepreneuriat plus attractif et moins contraignant pour eux.

La réduction effective de la lourdeur administrative, souvent fastidieuse et chronophage, ainsi que l'attention accrue aux besoins des PME, constitueront un soulagement pour de nombreuses entreprises de notre secteur.

Le marché du travail

Le gouvernement souhaite mener une **politique d'activation** visant à augmenter le salaire net des travailleurs et à limiter les systèmes sociaux qui découragent le travail. L'objectif est d'améliorer la **sécurité de l'emploi**, de favoriser des **modèles de travail plus flexibles** et d'instaurer un **système de pension plus équitable**, afin de trouver un équilibre entre sécurité de l'emploi, protection sociale et flexibilité.

Certaines réformes, telles que la hausse des salaires minimums et la maîtrise des coûts salariaux, pourraient influencer la structure des coûts des entreprises. L'élargissement du travail de nuit et la flexibilité accrue des heures supplémentaires permettront d'améliorer la compétitivité des entreprises belges par rapport à leurs homologues étrangers. Cependant, l'efficacité des mesures visant à réintégrer les malades de longue durée reste incertaine.

Les partenaires sociaux joueront un rôle clé dans la mise en œuvre des réformes, notamment pour l'adaptation de l'indexation et de la loi sur la norme salariale. Le gouvernement espère une collaboration étroite afin de concrétiser sa politique socio-économique.

Dans notre secteur, le coût du travail reste un enjeu majeur. La réduction des charges sur le travail est donc une mesure positive, notamment via le plafonnement des cotisations patronales. Reste à voir si cela sera suffisant pour améliorer notre compétitivité.

L'industrie manufacturière

Le gouvernement met l'accent sur la reconstruction de l'industrie, y compris l'industrie manufacturière, et sur la promotion de l'économie circulaire. L'objectif est de lever les obstacles existants et de renforcer l'autonomie stratégique de la Belgique. L'accent est mis sur la création d'un climat propice à l'**innovation**, à la **croissance** et à la **compétitivité**.

Le secteur graphique, en adoptant de **nouvelles technologies**, pourrait bénéficier des initiatives plus larges menées dans ces domaines.

Fiscalité et investissements

L'accord gouvernemental vise à **renforcer le pouvoir d'achat des revenus faibles et moyens** et à améliorer la **compétitivité des entreprises belges.** Une réforme fiscale est prévue afin de réduire la pression fiscale et d'augmenter le salaire net des travailleurs.

Des efforts seront déployés pour lutter contre la fraude fiscale et élargir la base imposable. Toutefois, l'impact concret de cette réforme fiscale reste flou pour l'instant.

Durabilité et innovation

Le développement durable et l'innovation figurent également parmi les priorités. Le secteur graphique peut tirer profit de cette dynamique en intégrant des **technologies et méthodes de production durables,** renforçant ainsi sa compétitivité tout en contribuant à la transition écologique.

Un accent particulier est également mis sur la **numérisation** et l'**innovation**. Pour le secteur graphique, qui doit sans cesse s'adapter aux changements technologiques et à la montée en puissance des médias numériques, des investissements dans les technologies d'impression avancées et l'automatisation pourraient considérablement améliorer la productivité et l'efficacité.

Conclusion

La flexibilisation du marché du travail, la réduction des charges administratives et une réforme fiscale sont des signaux encourageants pour les entreprises. Cependant, beaucoup de points dépendront de la mise en œuvre concrète des mesures. Nous devrions y voir plus clair d'ici l'été.

Découvrez ici un aperçu des mesures les plus pertinentes.

Social

Fiscalité & économie

ACTUA

Renforcement des restrictions sur les **huiles minérales dans les encres**

La France a encore renforcé les règles relatives aux huiles minérales présentes dans les encres d'imprimerie. Des exigences plus strictes s'appliqueront à partir de 2025, entraînant des difficultés de mise en conformité pour l'industrie de l'imprimerie sur le marché français.

Nouvelle législation en France
La France a récemment introduit une législation plus stricte dans le but de limiter la présence d'huiles minérales dans les encres d'imprimerie. Depuis 2023, il existe déjà une limitation d'utilisation des huiles minérales (MOAH[1]) dans les emballages et les imprimés non adressés. À partir du 1er janvier 2025, les règles sont devenues encore plus strictes, équivalant pratiquement à une interdiction. Outre le renforcement des limites pour les MOAH, des limites strictes pour les MOSH[2] s'appliquent désormais et les restrictions ont également été étendues à tous les imprimés destinés au public, telles que les journaux, magazines et livres (voir tableau).

Difficultés de mise en conformité
Les huiles minérales sont principalement utilisées dans la production des encres offset pour le secteur de la publication. Le respect de règles plus strictes sur le marché français est particulièrement problématique pour les encres heatset et coldset. Pour ces techniques d'impression, il n'existe pas d'alternatives fiables à faible teneur en huiles minérales. Comme il n'y a pratiquement pas d'alternatives disponibles, mais que la conformité est tout de même exigée, cela nous mène à une impasse.

De plus, il n'existe pas de directives claires pour l'analyse des concentrations d'huiles minérales dans l'encre et les méthodes de test actuelles peuvent donner lieu à des faux positifs. Les limites étant très basses, des traces involontaires d'huiles minérales peuvent entraîner des résultats positifs. Cette législation engendre ainsi une complexité et crée de l'incertitude au sein de l'industrie.

Quelle est la responsabilité des imprimeries ?
Les imprimeries sont considérées comme co-responsables du respect de la réglementation. Les règles françaises s'appliquent à toutes les imprimeries fournissant le marché français, qu'elles soient françaises ou étrangères. Si vous exportez des imprimés vers la France ou si vous les produisez sur place, il est recommandé de veiller à ce que vos encres ne contiennent pas d'huiles minérales ou qu'elles soient conformes aux seuils établis.
Les déclarations de conformité des fabricants d'encres ou des imprimeries elles-mêmes sont acceptées par les autorités françaises, à condition que les fournisseurs d'encre puissent fournir une justification technique en cas de demande. En outre, il est essentiel de pouvoir démontrer que votre produit final respecte les exigences légales.

Veillez à ce que les déclarations des fabricants d'encre concernant les encres 'sans huiles minérales' contiennent toujours des seuils limites exprimés en pourcentage, afin d'éviter toute ambiguïté par rapport à leur composition. Étant donné que ces déclarations sont souvent basées sur les informations fournies par les fournisseurs de matières premières, il ne sera pas possible de les vérifier analytiquement soi-même.

Contrôles
Étant donné l'impossibilité pratique de mise en œuvre immédiate, des solutions sont actuellement discutées au niveau ministériel en France. À court terme, aucun contrôle par test n'est attendu, car aucune méthodologie adaptée n'est déjà disponible. La première phase des contrôles se concentrera sur l'information des parties concernées plutôt que sur une application stricte des règles, ce qui implique une période de tolérance effective. Les éventuels contrôles qui pourraient avoir lieu se baseront uniquement sur la documentation et les déclarations fournies.

Téléchargez la note d'information de l'EuPIA :

Emballage, imprimés toutes-boîtes	Emballage, imprimés toutes-boîtes, imprimés généraux (journaux, livres, magazines)
01/01/2023 - 31/12/2024	À partir du 01/01/2025
Autorisé si [**MOAH**$_{1\text{-}7\ ring}$] ≤ 1%	Autorisé si [**MOAH**$_{1\text{-}7\ ring}$] ≤ 0.1% **OF** Autorisé si [**MOAH**$_{3\text{-}7\ ring}$] ≤ 1 ppm
Aucune exigence spécifique pour **MOSH**	Autorisé si [**MOSH**$_{C16\text{-}C35}$] ≤ 0.1%

1 MOAH: Les hydrocarbures aromatiques d'huiles minérales.
2 MOSH: Les hydrocarbures saturés d'huiles minérales.

Des questions ? Contactez jeroen.vaneetvelde@febelgra.be

FISCAL

Ce que vous devez savoir sur **la réforme de la déduction pour investissement**

Comme annoncé précédemment dans notre First Impression de juillet, la réforme de la déduction pour investissement est en vigueur depuis le 1er janvier 2025. Le nouveau régime propose des taux de déduction ajustés et met l'accent sur la durabilité. Nous vous présentons dans cet article les principaux changements

Nouvelle structure et taux de déduction	
Déduction de base	
Déduction de base	10%
Investissements numériques	20%
Déduction majorée thématique	
Énergie	30% / 40%
Transport	
Environnement	
Soutien numérique	
Déduction technologique	
Brevets	13,5% / 20,5%
Investissements R&D	

Avantage fiscal
La déduction pour investissement est un avantage fiscal permettant de déduire un pourcentage de la valeur de l'investissement du bénéfice imposable. Ce pourcentage s'applique une seule fois à la valeur des immobilisations corporelles. L'objectif est d'encourager les investissements dans de nouveaux actifs, tels que des machines et des technologies, en réduisant la charge fiscale. Les actifs pour occasion ne sont donc pas éligibles.

Les changements
La réforme de la déduction pour investissement est une restructuration de l'ancien régime, mettant davantage l'accent sur la durabilité et l'innovation technologique. Les taux de déduction ont été augmentés, harmonisés et sont désormais fixes, au lieu d'être variables (ils ne dépendent donc plus de l'indice-santé).

La déduction est divisée en trois régimes :

- La déduction de base (10% ou 20% pour les investissements numériques), applicable uniquement aux indépendants et aux petites entreprises.
- La déduction thématique (30% pour les grandes entreprises, 40% pour les PME et indépendants).
- La déduction technologique (13,5% ou 20,5% pour la R&D).

La déduction thématique s'applique aux investissements dans quatre domaines spécifiques : énergie renouvelable, transport sans CO_2, investissements écologiques et support numérique. Pour être éligible, l'investissement doit figurer sur l'une des quatre listes officielles.

La réforme de la déduction pour investissement s'applique aux investissements acquis ou réalisés à partir du 1er janvier 2025.

Listes d'investissements
Trois des quatre listes d'investissements éligibles à la déduction thématique ont déjà été publiées[1], ainsi que la liste d'exclusion climatique et environnementale.

Les listes d'investissements précisent les dépenses fiscalement avantageuses, tandis que les listes d'exclusion indiquent clairement quels investissements ne sont pas éligibles à la déduction de base. Ces listes s'étendent sur des dizaines de pages, mais il est fortement recommandé de les examiner attentivement afin de maximiser les opportunités offertes par ce régime.

Accord de gouvernement
Le nouveau gouvernement envisage d'optimiser davantage ce régime en rendant la déduction illimitée et amortissable plus rapidement, ainsi qu'en supprimant l'exigence d'attestation régionale pour la R&D. Ces mesures doivent encore être confirmées.

Source : FEB

Des questions ? Contactez jeroen.vaneetvelde@febelgra.be

1 Voir l'AR introduisant les listes d'investissement et la liste d'exclusion climatique et environnementale du 20/12/2024 avec le n° 2024011817, publié le 31/12/2024 et en vigueur depuis le 01/01/2025.

SOCIAL

Négociations interprofessionnelles et sectorielles

Le 7 février, la Chambre a approuvé l'accord de gouvernement du gouvernement De Wever. Les portefeuilles ministériels ont également entre-temps été attribués. La prochaine étape consiste à transposer cet accord en législation concrète. Le 3 février, le Conseil Central de l'Économie (CCE) a publié son rapport technique biennal sur la marge salariale maximale. Ce rapport marque le début des négociations interprofessionnelles.

Scannez le code QR et accédez à la fiche d'information sur les mesures sociales de l'accord de gouvernement.

Accord Interprofessionnel (AIP)

Tous les deux ans, les partenaires sociaux du Groupe des Dix concluent un accord interprofessionnel (AIP). Cet accord définit les engagements mutuels pour les deux années suivantes et constitue la base des négociations sectorielles. L'AIP fixe notamment la norme salariale et inclut des accords portant sur la formation des travailleurs, les conditions de travail, les efforts en matière d'emploi, la durée du travail, la fin de carrière et d'autres conditions de travail essentielles dans le secteur privé.

Pour la période 2025-2026, **le CCE a fixé la norme salariale maximale à 0 %,** ce qui signifie qu'aucune augmentation des coûts salariaux ne sera autorisée au cours de cette période. Toutefois, les indexations et les augmentations barémiques restent garanties, et les plans de bonus collectifs dans le cadre de la CCT 90 ne sont pas pris en compte dans la marge salariale. Si les partenaires sociaux ne parviennent pas à un accord sur la norme salariale – comme ce fut le cas en 2019-2020, 2021-2022 et 2023-2024 – c'est le gouvernement fédéral qui la fixera.

Dès que l'AIP et la norme salariale seront finalisés, les secteurs pourront entamer leurs négociations sectorielles biennales.

Négociations sectorielles

Si tout se déroule sans encombre, les négociations sectorielles biennales pourront débuter dès l'automne. Pour le secteur graphique, ces négociations seront menées par Febelgra, en collaboration avec certaines entreprises membres et les représentants des travailleurs au sein de la Commission paritaire 130.

Comment se déroulent les négociations sectorielles ?

Lors de la première réunion de la CP 130 après la conclusion de l'AIP, Febelgra reçoit le cahier de revendications des représentants des travailleurs. Ce document contient les propositions relatives aux conditions de travail et de rémunération que les syndicats souhaitent négocier pour la période 2025-2026. Après réception, Febelgra analyse ces revendications avec la commission sociale, qui détermine quels points sont acceptables, négociables ou non négociables. Ensuite, les négociations entre les partenaires sociaux commencent jusqu'à la conclusion d'un accord. Ces accords sont ensuite transposés en conventions collectives de travail sectorielles et sont d'application pour tous les employeurs et travailleurs de la CP 130.

Rejoignez la commission sociale : votre voix compte !

Tous les deux ans, Febelgra met en place une commission sociale pour réfléchir et participer aux négociations sectorielles. Quelles revendications pouvons-nous accepter ? Lesquelles devons-nous absolument refuser ? Et sur quels points pouvons-nous négocier ? **Nous avons besoin de votre contribution en tant que membre !**

La commission sociale se réunit environ deux fois par mois en visioconférence via Teams, jusqu'à la conclusion d'un accord. Aucune préparation de votre part n'est requise, Febelgra s'occupe de tout !

Qui peut participer ?

- Les petites et grandes entreprises – une bonne mixité est essentielle ;
- Les responsables RH ;
- Les dirigeants d'entreprise.

Des questions ? Contactez kelly.ciancimino@febelgra.be

QUESTION DU MOIS

Comment calculer mon prix de revient horaire ?

Votre prix de revient horaire est le montant minimum que vous devez facturer par heure pour couvrir les coûts de votre activité. Il est essentiel de le comprendre pour mettre en place une stratégie de prix intelligente, une rentabilité saine et une planification budgétaire réaliste. Febelgra a développé un module pratique permettant de le calculer très facilement.

Le module de prix de revient horaire Febelgra
Avec cet outil, vous calculez votre prix de revient horaire réel sur base de vos propres données d'entreprise, sans vous baser sur les moyennes du secteur. Vous obtenez ainsi un aperçu précis de votre structure de coûts et déterminez un prix juste et rentable pour vos services.

Le module est disponible sur notre site web à la rubrique Services > Commercial. Connectez-vous au préalable pour y accéder.

C'est parti !
Pour lancer votre calcul, vous aurez besoin des informations suivantes :

- le prix d'achat, la durée d'amortissement et le taux d'intérêt de chaque machine ;
- le coût annuel total par membre du personnel ;
- le total des frais généraux annuels ; le nombre de plaques d'impression par an ;
- les heures vendables par collaborateur.

Remplissez ensuite ces données dans la rubrique appropriée :

- Centre de coûts des machines ;
- Collaborateurs de production ;
- Frais généraux.

Vous pouvez ajouter des champs supplémentaires si nécessaire ou les laisser vides s'ils ne sont pas applicables.

Découvrez votre prix de revient horaire
Après avoir saisi toutes les informations, l'outil calcule automatiquement votre prix de revient horaire par centre de coûts ainsi que le coût total. Ce montant vous indique ce que vous devez facturer pour atteindre le seuil de rentabilité. Utilisez ce module et soyez compétitif !

Consultez le manuel :

Commencez immédiatement !

Des questions ? Contactez jeroen.vaneetvelde@febelgra.be

FOCUS SUR NOS MEMBRES

VPRINT DEVIENT ODIGO
Le partenaire ultime en marketing direct

Vprint, fondée en 1936 et basée à Mouscron, a connu une évolution fascinante au fil des ans. En 1996, monsieur Roby Van Daele est aux commandes de l'entreprise et recentre son activité sur le direct mail. Après un bref intermède au sein d'un groupe allemand en 2014, Vprint revient dans la famille Van Daele en 2017. Aujourd'hui, le groupe comprend les filiales Ipress et Vialto et dispose d'une infrastructure de production totalement intégrée de 20 000 m². Avec 160 collaborateurs et un chiffre d'affaires annuel de 35 millions d'euros, l'entreprise dessert ses clients dans toute l'Europe, notamment pour des enseignes de grande distribution, des entreprises de vente par correspondance ainsi que pour des organisations caritatives.

Nouvelle direction, nouvelle identité
Depuis avril 2024, c'est Benjamin Van Daele (CEO) le fils cadet de Roby, qui dirige l'entreprise. Entrepreneur dans le sang ayant acquis une grande expérience dans de différents secteurs, il a toujours vu Vprint comme son horizon, son objectif futur. Aux côtés de Thierry Ngoma, directeur général et personne clé de l'entreprise depuis 25 ans, il a initié un exercice stratégique pour préparer l'organisation pour l'avenir. Leur mission ? Rester pertinents dans un marché en pleine mutation.
L'une des premières décisions a été de rassembler toutes les marques sous un nouveau nom unique : **Odigo**. "Ce nom s'inspire des mots grecs anciens *hodos* (chemin) et *-igo* (guider), reflétant ainsi notre mission essentielle : accompagner nos clients dans le développement de solutions stratégiques et ciblées en marketing direct.", explique fièrement Benjamin Van Daele.

Le nouveau logo, intégrant un symbole d'infini, représente les possibilités illimitées qu'offre **Odigo**. La signature **Simply Different** vient renforcer cette transformation. "Nous simplifions les défis marketing de nos clients, mais de manière unique", ajoute Thierry Ngoma. "Se démarquer devient de plus en plus difficile pour les marques, et nous leur fournissons tous les outils nécessaires pour y parvenir".

D'une imprimerie à un partenaire stratégique en marketing
Ce repositionnement dépasse le simple changement de nom : c'est une véritable renaissance pour l'entreprise. "Le terme 'print' dans Vprint ne reflétait plus notre réalité", précise Benjamin Van Daele. "Nous évoluons d'une entreprise de production spécialisée dans le direct mail vers une entreprise de marketing direct dotée de sa propre capacité de production".

Odigo aspire à être le partenaire incontournable des annonceurs recherchant des solutions de marketing direct innovantes et efficaces. "Nous élargissons et diversifions notre offre", poursuit-il. "Nous combinons l'impression avec des solutions digitales telles que l'email marketing, les réseaux sociaux, ainsi que la gestion et l'analyse de bases de données. Nous travaillons actuellement avec un réseau de 200 partenaires, mais nous explorons des opportunités de croissance via des acquisitions, en Belgique et au niveau international".

"Notre ambition est de dépasser les attentes de nos clients grâce à des campagnes intégrées et performantes. Créer de la valeur ajoutée est notre priorité", complète Thierry Ngoma. "Nous optimisons les campagnes marketing cross-média pour garantir des résultats mesurables et un retour sur investissement vigoureux".

Plans de croissance ambitieux
Benjamin Van Daele : "Notre confiance en l'avenir et le développement d'**Odigo** reposent sur des bases solides : notre identité d'entreprise familiale, une

force industrielle exceptionnelle, une expertise reconnue et un potentiel de marché considérable.

Odigo ambitionne de doubler sa part de marché d'ici 2030. "Cela peut sembler ambitieux, mais c'est réalisable", souligne Van Daele. "Grâce à une combinaison de croissance organique et d'acquisitions stratégiques, nous traçons une trajectoire claire. Notre entreprise familiale a toujours été gérée de manière stable, mais pour avoir un véritable impact, il faut prendre une position de leader. C'est pourquoi nous nous positionnons désormais explicitement comme spécialiste du marketing direct.

Pour soutenir cette stratégie, **Odigo** investit dans la numérisation, les nouvelles technologies et la formation. L'entreprise a acquis récemment une presse numérique avancée qui leur permet de travailler encore plus efficacement, notamment pour les petits tirages.

Malheureusement, la pression salariale en Belgique ne facilite pas toujours ces ambitions. "Le coût élevé de la main d'œuvre en Belgique rend les choses compliquées", reconnaît le CEO. "Pour rester compétitifs au sein de l'UE, il est crucial que les entreprises disposent de marges de manœuvre pour innover et croître. Nous espérons que le nouveau gouvernement prendra des mesures pour soutenir l'économie locale".

L'imprimé reste significatif
Malgré la numérisation, Benjamin Van Daele constate que les jeunes marketeurs redécouvrent la puissance du print: "Les analyses de ROI montrent que l'imprimé a toujours un fort impact. La communication digitale devient de plus en plus éphémère et moins efficace. Un message personnalisé et ciblé via l'imprimé reste plus longtemps en mémoire et crée plus d'engagement".

Thierry Ngoma souligne également la durabilité du papier : "Les centres de données consomment d'énormes quantités d'énergie, tandis que le papier est circulaire et a une empreinte écologique plus faible qu'on ne le pense bien souvent. De plus, le marketing direct est ciblé, ce qui limite le gaspillage. La combinaison de la communication digitale et physique offre le meilleur retour sur investissement".

Papa Van Daele
Et la génération précédente ? "Mon père profite désormais d'une retraite bien méritée", sourit le jeune CEO. "Il a consacré sa vie à bâtir une entreprise stable et saine, et il suit encore tout à distance. Il nous laisse une grande liberté, mais son expérience reste une source précieuse de conseils".

Avec une vision forte, une équipe motivée et une identité de marque renouvelée, **Odigo** se dirige vers un avenir prometteur dans le monde du marketing direct.

"Nous évoluons d'une entreprise de production spécialisée dans le direct mail vers une entreprise de marketing direct dotée de sa propre capacité de production"

ACTIVITÉS

Sustainability Congress **The Print Shift**

Jeudi 20 mars

La durabilité n'est pas une simple tendance, mais un changement nécessaire dans notre industrie. C'est pourquoi nous vous invitons à la deuxième édition de notre congrès sur le développement durable, l'endroit idéal pour rassembler des informations concrètes sur des thèmes tels que les émissions de CO_2, la législation en matière de déforestation et apporter des réponses aux questions des clients sur la durabilité.

Ce congrès vous offre l'opportunité d'approfondir vos connaissances et de préparer votre entreprise aux défis et opportunités de demain. Inspirez-vous d'exemples concrets, connectez-vous avec des experts et renforcez votre stratégie.

Quels sujets vous y attendent ?

- **Les rapports de durabilité adaptés aux PME (VSME) :** Des outils concrets pour répondre aux nouvelles exigences et tirer parti des avantages d'un reporting volontaire.
- **ClimateCalc en pratique :** Découvrez comment utiliser cette plateforme pour mieux comprendre votre empreinte écologique.
- **La législation européenne sur la déforestation (EUDR) :** Quels sont les implications de cette législation, comment vous y conformer et quelles étapes concrètes devez-vous entreprendre ?
- **Subventions pour la durabilité :** Un aperçu des soutiens financiers auxquels votre entreprise peut prétendre.

PROGRAMME

11:45 – 13:00

DÉJEUNER NETWORKING

13:00 – 13:30

LA DURABILITÉ EN PERSPECTIVE

Vanessa Biebel - FEB

Vanessa Biebel ouvre le congrès avec une vue d'ensemble détaillée du Green Deal et de son impact sur les entreprises.

13:30 – 14:15

REPORTING DE DURABILITÉ POUR LES PME

Iris Penninckx - Pantarein

Comment les PME peuvent-elles aider leurs clients à répondre aux exigences de reporting ? Quels sont les avantages d'un reporting volontaire sur la durabilité pour les petites entreprises.

14:15 – 14:45

CLIMATECALC : VUE D'ENSEMBLE DE LA MISE EN ŒUVRE

Benoit Moreau - Ecograf

Une explication pratique sur le démarrage de ClimateCalc et comment les entreprises peuvent utiliser cette plateforme pour mieux comprendre leur empreinte écologique et mettre des améliorations en place.

14:45 – 15:00

CLIMATECALC EN PRATIQUE

Stefaan Cardoen - Hecht

Stefaan Cardoen partage son expérience de la mise en œuvre de ClimateCalc, y compris les défis rencontrés et l'impact positif sur les efforts en matière de durabilité de son entreprise.

15:00 – 15:45

LA VISION STRATÉGIQUE EN MATIÈRE DE DURABILITÉ CHEZ SCHOENEN TORFS

Wouter Torfs

Alors que la vente au détail de chaussures n'est manifestement pas l'activité la plus durable, Torfs s'y engage fermement. Wouter Torfs vous présente les choix stratégiques de l'entreprise en matière de durabilité en partant du cadre général jusqu'aux applications opérationnelles concrètes.

15:45 – 16:15

PAUSE

16:15 – 16:30

EUDR : L'AVANTAGE COMMERCIAL AVEC CLIMATECALC

Dirk Deroo - Dataline

Comment les entreprises peuvent-elles intégrer ClimateCalc dans leurs offres via MultiPress afin d'en tirer des bénéfices commerciaux ?

16:30 – 17:00

LÉGISLATION EN MATIÈRE DE DÉFORESTATION

Anke Massart - Pantarein

Que prévoit la législation européenne en matière de déforestation (EUDR) ? Comment les entreprises peuvent-elles se conformer aux exigences et appliquer cette réglementation dans leurs processus ?

17:00 – 17:15

LA CONFORMITÉ AU RÈGLEMENT EUDR DANS LA CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT

Pauline Darfeuille - Antalis

En tant que distributeur de produits papetiers, Antalis donnera un aperçu des obligations du règlement contre la déforestation et de la manière dont il est mis en œuvre tout au long de la chaîne d'approvisionnement jusqu'à l'imprimeur.

17:15 – 17:45

LES SUBVENTIONS POUR L'ENTREPRENEURIAT DURABLE

Hans Haagdorens - Vlaio

Un aperçu des avantages fiscaux et des subventions vertes pour les initiatives durables, avec un accent particulier sur l'énergie et le climat.

17:45 – 19:00

NETWORKING DRINK

> Les key-notes seront principalement présentées en néerlandais, mais une traduction simultanée (NL/FR) sera assurée.

Date
Jeudi 20 mars

Lieu
FEB
Rue Ravenstein 4
1000 Bruxelles

Inscrivez-vous gratuitement

ACTIVITÉS

London book fair

11 - 13 mars

La **London Book Fair**, l'un des principaux événements du monde de l'édition, se tient du 11 au 13 mars. Elle réunit la communauté du livre et 25 000 professionnels de l'édition durant trois jours. Que vous soyez en quête d'inspiration ou que vous souhaitiez en savoir plus sur les nouvelles tendances du secteur, la London Book Fair, vous offre tout ce dont vous avez besoin.
Avec des rencontres, des conférences et plus de 100 lectures, cette foire offre un aperçu essentiel du monde du livre. Les billets sont disponibles sur le site londonbookfair.co.uk.

FOIRE DU LIVRE DE BRUXELLES

La Foire du livre de Bruxelles

13 - 16 mars

Tour & Taxis se transforme cette année en une maison-livre géante pour accueillir la Foire du Livre de Bruxelles et tous ses fidèles passionnés de lecture. La foire du livre de Bruxelles est depuis plus de 50 ans le trait d'union entre le livre francophone, européen et international et orchestre tous les maillons de la chaine du livre. L'année dernière plus de 75 000 personnes ont visité la foire.

Venez vivre une aventure littéraire pleine de découvertes et d'activités pour tous (de 0 à 99 ans) : animations, débats, ateliers créatifs, dédicaces et rencontres avec vos auteurs préférés. Tous les styles littéraires vous y attendent pour vous faire voyager dans les univers qui vous fascinent. L'entrée est gratuite : www.tickets.flb.be.

Shaping the Future with Packaging

10 & 11 avril

Intergraf et FTA Europe, en collaboration avec Smithers, organisent la conférence Shaping the Future with Packaging. Cet événement, qui se tiendra à Bruxelles les 10 et 11 avril, est le rendez-vous incontournable pour les professionnels du secteur de l'emballage.

Le marché européen de l'emballage est florissant en termes d'innovation et de créativité, et cet événement rassemble des experts clés du secteur pour discuter de sujets cruciaux tels que la durabilité, l'innovation et les politiques de l'UE. Inscrivez-vous en tant que membre de Febelgra à un tarif préférentiel via le code QR.

SHAPING THE FUTURE WITH PACKAGING
10-11 April 2025, in Brussels

RÉTROSPECTIVE D'ÉVÉNEMENT

PrintBar Flandre-Orientale

Une soirée magique en plein cœur de Gand

Le premier PrintBar de 2025 a été une soirée mémorable. Le jeudi 20 février, nos professionnels de l'impression se sont réunis au **House of Mysteries** à **Gand** pour une soirée placée sous le signe de l'émerveillement, de l'inspiration et de la convivialité.

Le maître illusionniste Guinelli a captivé le public avec un spectacle époustouflant. Ses illusions surprenantes et ses tours de magie inexplicables ont suscité de nombreux 'oh' et 'waouh'.

Après le spectacle, les invités ont eu l'occasion de réseauter durant le délicieux buffet dînatoire. Avec ces nouvelles connexions et souvenirs uniques, nous avons déjà hâte de vous retrouver lors de notre prochain PrintBar ! **Rendez-vous le jeudi 15 mai dans la province d'Anvers.**

SALAIRES ET INDICES

update **chiffres**

	Indice santé	Indice lissé
sep 24	132,41	129,88
oct 24	132,96	130,13
nov 24	133,22	130,22
déc 24	133,73	130,42
jan 25	135,52	131,18

Prévision de l'index

Ouvriers PC 130
Juillet 2025: 2,07%

Employés PC 200
Janvier 2026: 2,56%

Vous pouvez consultez les chiffres les plus récents sur notre site web :

Pourcentages onss

à partir du 01.01.2025	OUVRIERS			EMPLOYÉS		
	Entreprise 1	Entreprise 2	Entreprise 3	Entreprise 1	Entreprise 2	Entreprise 3
	<10 trav	10-19 trav	≥ 20 trav	<10 trav	10-19 trav	≥ 20 trav
Montants de base	19,88	19,88	19,88	19,88	19,88	19,88
Montants divers	11,17	12,86	12,91	5,60	7,29	7,34
Fonds de sécurité d'existence	1,46	1,76	1,76	0,23	0,23	0,23
Total montants employeur	**32,51**	**34,50**	**34,55**	**25,71**	**27,40**	**27,45**

Le paiement unique pour les vacances annuelles n'est pas repris dans ce tableau.

Charges sociales ouvriers (CP130)

à partir du 01.01.2025	1 ÉQUIPE		2 ÉQUIPES		3 ÉQUIPES	
	coefficient	pourcentage	coefficient	pourcentage	coefficient	pourcentage
Frais inhérents au temps de travail 1	1,2103	21,03%	1,3032	30,32%	1,5130	51,30%
Frais inhérents au temps de travail 2 sans charges sociales	0,0238	2,38%	0,0246	2,46%	0,0246	2,46%
Charges sociales	1,5313	53,13%	1,5313	53,13%	1,5313	53,13%
Charges sociales salariales	**1,8771**	**87,71%**	**2,0202**	**102,02%**	**2,3415**	**134,15%**

Calcul basé sur une entreprise de > 20 travailleurs et de classe salariale XIV. Il est tenu compte du non-versement du prélèvement anticipé de 22,80% pour travail en équipes.

Charges sociales employés (CP 200)

à partir du 01.01.2025	coefficient	pourcentage
Frais inhérents au temps de travail 1	1,2703	27,03%
Frais inhérents au temps de travail 2 sans charges sociales	0,0906	9,06%
Charges sociales	1,3114	31,14%
Charges sociales salariales	**1,7561**	**75,61%**

Il n'est pas tenu compte de la diminution structurelle des charges, des éco-chèques d'un montant de 250,00 EUR (employé à temps-plein) et la prime de 250 EUR (introduction en 2016).

Indice salarial*		
Année	**Date**	**Index**
2025	01.01.2025	213,74
2024	01.04.2024	208,47
	01.01.2024	204,43
2023	01.02.2023	202,89
2022	01.12.2022	198,96
	01.10.2022	195,10
	01.08.2022	191,33
	01.05.2022	187,63
	01.02.2022	183,99
	01.01.2022	180,43

*Evolution du coût salarial horaire sur la base du coût salarial horaire en janvier 1993 (€ 18,8878 et indice salarial 100). Le calcul se base sur la catégorie salariale 14.

Indices papier					
Date	**Offset sans bois**	**Maco sans bois**	**Maco avec bois**	**Maco hh LWC offset 60g**	**Maco hh SC offset 56g (A)**
31.01.2025	352,91	354,90	364,62	353,37	375,88
31.12.2024	356,36	356,65	367,10	355,59	378,60
30.11.2024	359,81	360,15	367,10	355,59	378,60
31.10.2024	359,81	361,02	367,10	355,59	378,60
30.09.2024	361,54	366,26	367,10	355,59	378,60
31.08.2024	361,54	366,26	367,10	355,59	378,60
31.08.2024	361,54	366,26	367,10	355,59	378,60
31.07.2024	361,54	366,26	366,65	354,70	378,60
30.06.2024	361,54	366,26	367,10	355,59	378,60
31.05.2024	361,54	364,51	367,10	355,59	378,60
30.04.2024	361,54	364,51	367,10	355,59	378,60
31.03.2024	361,54	364,51	369,57	357,82	381,32
29.02.2024	356,36	356,64	369,57	357,82	381,32
31.01.2024	354,63	354,89	366,85	357,82	375,88

L'indice papier exprime l'évolution des prix du papier, une des principales matières premières de l'industrie graphique. Des indices sont calculés pour le papier Offset sans bois, Maco sans bois et Maco avec bois. La période de référence est les prix au 01.01.1973. Les indices des prix du papier ont été portés à 100 à cette date.
Vous trouverez les chiffres les plus récents sur notre site www.febelgra.be sous Services / Commercial / Etiquette SMI.
Les auteurs, la rédaction et l'éditeur veillent à la véracité des informations publiées, pour lesquelles leur responsabilité ne peut être engagée.

EN BREF

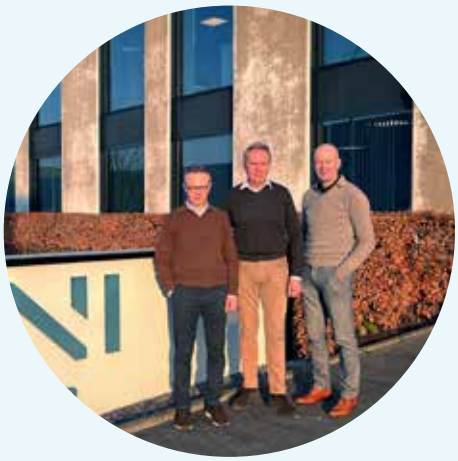

Le Groupe INNI s'agrandit avec l'acquisition de Tanghe Printing

Le groupe INNI, basé à Heule, a racheté Tanghe Printing à Comines. L'acquisition comprend le portefeuille de clients ainsi que la reprise du personnel et des machines. INNI Group compte sur une croissance significative du chiffre d'affaires dans le secteur de l'impression commerciale.

“L'avantage pour nos clients est que nous créons une capacité d'impression supplémentaire et que nous renforçons nos services en contrôlant nous-même chaque étape du processus d'impression, de A à Z”, déclare Tom Deschildre, directeur général d'INNI group. Entreprise familiale forte de longues année d'expérience, Tanghe Printing a délibérément choisi de s'associer au groupe INNI. “Assurer l'avenir de notre entreprise et de notre équipe était ma priorité”, affirme Claudie Tanghe.

Le groupe INNI est actif depuis plus de 75 ans dans l'impression offset et numérique d'imprimés commerciaux et administratifs, de calendriers, d'imprimés sécurisés et de tickets. L'entreprise familiale a acquis les imprimeries Strobbe, PurePrint, Drukta et l'imprimerie Vanhoutte.

Print.com holding acquiert l'imprimeur en ligne Simian

Print.Group, la société holding de la plateforme d'impression européenne Print.com, acquiert la société d'impression en ligne Simian. L'acquisition comprend les marques Reclameland, Flyerzone et Drukland, ainsi que le site de production de 23 000 m² de Simian près de Groningen.

Selon Marco Aarnink, PDG de Print.Group, cette acquisition a pour but d'assurer l'avenir du secteur de la production et de l'exécution au sein du groupe.

Dans ses nouvelles fonctions, le PDG et fondateur de Simian, Wouter Haan, se concentrera sur le développement des ambitions stratégiques au sein de Print.Group. Le site de production de Simian deviendra le centre de production.

Initial Production rejoint db Group.be pour créer initialP

L'entreprise graphique db Group.be, située à Anderlecht, a racheté l'imprimerie Initial Production, basée à Forest. L'ensemble des activités est regroupé à Forest sous le nouveau nom d'initialP.

Fondée en 2004 par Thierry Marion, db Group.be était initialement spécialisée dans la gestion de projets graphiques et le courtage en matière d'impression, avant de se développer progressivement avec sa propre production. L'imprimerie offset Initial Production, créée en 1998 par Vincent Seguin, propose principalement de l'impression demi-format. Vincent et son équipe rejoignent la nouvelle structure. Thierry Marion, directeur général d'initialP : "L'acquisition d'Initial Production représente une opportunité idéale. Nos deux entreprises sont parfaitement complémentaires, à la fois en termes d'outil de production, de compétences et de clientèle. Après la consolidation, nous commençons à envisager notre déménagement à Anderlecht, où nous prévoyons de construire ce qui nous offre la possibilité de grandir tout en restant à Bruxelles."

FOCUS SUR LE PAPIER

heaven 42

Heaven 42, un papier pour un contraste de couleurs inégalé

Heaven 42 est un papier couché qui offre une blancheur absolue et un contraste de couleurs inégalé. Sa surface « softmatt » unique donne non seulement un toucher particulier, mais aussi une superbe reproduction d'image qui restitue parfaitement les moindres détails. Avec la blancheur la plus élevée (CIE 155) pour un papier couché, Heaven 42 fait ressorti les couleurs vives du papier. Ce papier est produit à partir de matières premières pures et de haute qualité, ce qui contribue à sa durabilité et à sa qualité.

Grâce à son opacité élevée, chaque impression reste uniforme et équilibrée, sans images translucides indésirables. Heaven 42 est polyvalent et convient à toutes les techniques d'impression et de finition, y compris l'offset, le toner sec et les productions HP Indigo. Il permet à l'encre fluorescente de ressortir parfaitement, ce qui le rend idéal pour les conceptions qui sortent vraiment du lot. Les images de fruits, de visages, les produits métalliques, tels que dans l'industrie automobile et les robinets de salles de bains, ressortent exceptionnellement bien sur ce papier.

La finition soyeuse et la blancheur supérieure font de chaque impression sur Heaven 42 un plaisir visuel et tactile. Il évoque un sentiment de luxe et de sophistication, ce qui le rend parfait pour les brochures, les magazines et les livres d'art de haute qualité.

Pour une reproduction optimale des couleurs, nous recommandons d'utiliser les profils ICC de Heaven 42, qui peuvent être téléchargés à partir de notre boutique en ligne.

www.igepa.be

First impression a été réalisée sur du **Heaven 42 Softmatt Extra White 250 g/m²** (couverture) et **135 g/m²** (intérieur).

Partners in creativity

EASYPAY GROUP
INNOVATION IN HR

Monizze

antalis

SELECT people

artience
TOYO INK EUROPE

Lab9 PRO

OUD PAPIER
JOZEF MICHEL

Canon

VINK

DATALINE

WINTER & COMPANY

Paper is Nature
IGEPA

SARPI VEOLIA

PAPYRUS

HEIDELBERG

Landa DIGITAL PRINTING